ÉCOLE
SAINT-LOUIS

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil d'établissement tenue le 24 octobre 2017

1-2	**Présence et vérification du quorum**
	M. Blanchard ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Il invite les membres présents à signer la feuille de présence qui sera annexée au procès-verbal de la présente réunion. Sont absentes : M. Chénier et M. Chohan Secrétaire : Stéphanie Gaudette
3	**Lecture et adoption de l'ordre du jour**
CÉ20171024-01	**CONSIDÉRANT** que M. Dubois, directeur, a élaboré un projet d'ordre du jour ; **CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres ;
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Bernard, il est résolu à l'unanimité :
	D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 24 octobre 2017 du Conseil d'établissement de l'école Saint-Louis.
4	**Adoption du procès-verbal de la séance précédente**
CÉ20171024-02	**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut dispenser de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ; **CONSIDÉRANT** que les membres du CÉ ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2017, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion ;
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Cann, il est résolu à l'unanimité :
	DE DISPENSER le président de lire le procès-verbal de la séance ordinaire susnommée et **DE L'APPROUVER**.
5	**Questions du public**
	Présentation d'un projet par deux élèves de 6e année.
6	**Suivis au procès-verbal**
	• Règles de régie interne

151, rue Winthrop, Pointe-Claire (Québec) H9R 3W8
Téléphone : (514) 855-4205 Télécopieur : (514) 695-3261 http://ecolecsmb.com/saintlouis

CÉ20171024-03	**CONSIDÉRANT** que selon la Loi sur l'instruction publique, article 67, le conseil d'établissement établit ses règles de régie interne. Ces règles doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire ;
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Bélanger, il est résolu à l'unanimité :
	D'ÉTABLIR les règles de régie interne telles que présentées par le président.
7	**Plan de réussite**
CÉ20171024-04	**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 37.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le plan de réussite de l'école est établi en tenant compte du plan stratégique de la commission scolaire et comporte… Le plan de réussite est révisé annuellement et, le cas échéant, il est actualisé. **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 83 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit informer annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école ; rendre publics le projet éducatif et le plan de réussite de l'école ; rendre compte annuellement de l'évaluation de la réalisation du plan de réussite. Un document expliquant le projet éducatif et faisant état de l'évaluation de la réalisation du plan de réussite est distribué aux parents et aux membres du personnel de l'école. Le conseil d'établissement veille à ce que ce document soit rédigé de manière claire et accessible. **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 96.13 1.1° de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le directeur de l'école assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs et, à cette fin… il coordonne l'élaboration, la révision et, le cas échéant, l'actualisation du plan de réussite de l'école ; **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 75 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement de l'école Saint-Louis doit approuver le plan de réussite de l'école et son actualisation proposée par Monsieur le directeur ; **CONSIDÉRANT** que le plan proposé a été préparé par Monsieur le directeur et l'équipe école
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Pavan, il est résolu à l'unanimité :
	D'APPROUVER le plan de réussite tel que proposé par la direction.
8	**Convention de gestion**
CÉ20171024-05	**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire et le directeur de chacun de ses établissements conviennent annuellement, dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre.

	CONSIDÉRANT qu'un projet de la convention de gestion et de réussite éducative doit être soumis pour approbation au conseil d'établissement après consultation du personnel de l'établissement. **CONSIDÉRANT** que la convention de gestion et de réussite éducative est établie en tenant compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière. Elle porte notamment sur les éléments suivants : 1° les modalités de la contribution de l'établissement ; 2° les ressources que la commission scolaire alloue spécifiquement à l'établissement pour lui permettre d'atteindre les buts fixés et les objectifs mesurables prévus ; 3° les mesures de soutien et d'accompagnement mises à la disposition de l'établissement ; 4° les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par l'établissement.
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Pavan, il est résolu à l'unanimité :
	D'APPROUVER le projet de convention de gestion proposé par la direction.
9	**Utilisation des fonds à destination spéciale**
	Réaménagement de la bibliothèque
	M. Dubois montre aux membres du conseil un plan de réaménagement conçu par un soumissionnaire pour le réaménagement de la bibliothèque de l'école. Il donne quelques détails sur la réorganisation de la bibliothèque, l'achat de nouveaux mobiliers (étagères, bureau, charriots, etc.) et les différentes étapes de la démarche encourue. Les membres du conseil d'établissement décident d'aller de l'avant avec le projet proposé et de procéder en appel d'offres.
10	**Campagne de financement**
	Rapport des campagnes de financement
	Bureau en gros Les dons lors de la vente des fournitures scolaires s'élèvent à 125 $. **Financement de recettes en pot** Le total préliminaire des ventes est de plus de 3200 $. (commandes en argent : 1116 $; commandes par Internet : 2084 $)
CÉ20171024-06	*Projet d'entrepreneuriat de deux élèves — vente de Noël*
	CONSIDÉRANT que conformément à l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut, au nom de la commission scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école ;

	CONSIDÉRANT que les contributions reçues sont versées dans un fonds à destination spéciale créé à cette fin pour l'école par la commission scolaire ; les sommes constituant le fonds et les intérêts qu'elles produisent doivent être affectées à l'école ; **CONSIDÉRANT** que la commission scolaire tient pour ce fonds des livres et comptes séparés relatifs aux opérations qui s'y rapportent ; **CONSIDÉRANT** que l'administration du fonds est soumise à la surveillance du conseil d'établissement ; la commission scolaire doit, à la demande du conseil d'établissement, lui permettre l'examen des dossiers du fonds et lui fournir tout compte, tout rapport et toute information s'y rapportant ; **CONSIDÉRANT** le projet d'entrepreneuriat est soumis par Ioana Niculaita et Caroline Ji, élèves de 6e année ;
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Côté, il est résolu à l'unanimité :
	D'ADOPTER la réalisation du projet soumis pour l'amélioration de la cour de l'école dans le fonds 79902 ; **DE MANDATER** Monsieur le directeur pour faire rapport au conseil des résultats des achats permis.
CÉ20171024-07	*Projet les super recycleurs*
	CONSIDÉRANT que conformément à l'article 96.15 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut, au nom de la commission scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école ; **CONSIDÉRANT** que les contributions reçues sont versées dans un fonds à destination spéciale créé à cette fin pour l'école par la commission scolaire ; les sommes constituant le fonds et les intérêts qu'elles produisent doivent être affectées à l'école ; **CONSIDÉRANT** que la commission scolaire tient pour ce fonds des livres et comptes séparés relatifs aux opérations qui s'y rapportent ; **CONSIDÉRANT** que l'administration du fonds est soumise à la surveillance du conseil d'établissement ; la commission scolaire doit, à la demande du conseil d'établissement, lui permettre l'examen des dossiers du fonds et lui fournir tout compte, tout rapport et toute information s'y rapportant ; **CONSIDÉRANT** le projet d'entrepreneuriat les supers Recycleurs ;
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Senécal, il est résolu à l'unanimité :

	D'ADOPTER la réalisation du projet soumis pour le fonds vert dans le fonds 79903 ; **DE MANDATER** Monsieur le directeur pour faire rapport au conseil des démarches qui seront entreprises et du montant recueilli par ce projet.
11	**Normes et modalités d'évaluation**
CÉ20171024-08	**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique, 5° avant d'approuver les propositions prévues au paragraphe 3° du premier alinéa et celles relatives aux modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents d'un élève sur son cheminement scolaire visées au paragraphe 4° du premier alinéa, le directeur de l'école doit les soumettre à la consultation du conseil d'établissement. **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 96.13.4 ° de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit être informé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages, approuvées par Monsieur le directeur de l'école (Cf. l'art. 96.15.4 ° de la LIP) ; **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 96.15.4° de la Loi sur l'instruction publique, sur proposition des enseignants..., le directeur de l'école :... approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire, **CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une proposition de l'équipe des enseignants de l'école Saint-Louis ;
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Figarols, il est résolu à l'unanimité :
	DE PRENDRE NOTE DE L'AVIS qui est donné par Monsieur le directeur, de son approbation des normes et modalités d'évaluation qui seront en application dans notre école pour l'année scolaire 2017-2018, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.
12	**Aide aux devoirs — AMCAL**
CÉ20171024-09	**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 93 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement de l'école Saint-Louis doit approuver l'utilisation des locaux que lui propose le directeur **CONSIDÉRANT** l'offre de location des locaux qui lui est faite par AMCAL quant à l'utilisation des locaux mis à la disposition de l'école ; **CONSIDÉRANT** que cette location ne privera en rien les élèves et le personnel de l'école dans leurs besoins de locaux ; **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 90 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement peut organiser des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique... pendant les jours de classe prévus au calendrier scolaire ou en dehors

	des jours de classe… ; qu'il peut aussi permettre que d'autres personnes ou organismes organisent de tels services dans les locaux de l'école. **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 91, le conseil d'établissement peut, au nom de la commission scolaire…, conclure un contrat pour la fourniture de services avec une personne ou un organisme. **CONSIDÉRANT** que l'organisme AMCAL est un organisme sans but lucratif et qu'il répond aux normes fixées par la commission scolaire ;
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Cann, il est résolu à l'unanimité :
	D'APPROUVER l'entente entre AMCAL et l'école que lui propose le directeur pour l'année scolaire 2017-2018.
13	**Programme d'aide individualisée**
CÉ20171024-10	**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 88 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement approuve la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des programmes des services complémentaires et particuliers visés par le régime pédagogique et déterminés par la commission scolaire ou prévus dans une entente conclue par cette dernière ; **CONSIDÉRANT** que Monsieur le directeur nous propose des modalités de mise en œuvre du programme de services particuliers d'*aide à la lecture et d'aide à l'étude* ; **CONSIDÉRANT** que le personnel a été consulté pour l'élaboration de ce programme particulier ; **CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement voit dans ce service, une réponse adéquate aux besoins de certains des élèves de l'école ;
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Pavan, il est résolu à l'unanimité :
	D'APPROUVER la mise en place du programme proposé le directeur pour l'année scolaire 2017-2018, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante ;
14	**Programme de soutien linguistique**
CÉ20171024-11	**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 88 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement approuve la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des programmes des services complémentaires et particuliers visés par le régime pédagogique et déterminés par la commission scolaire ou prévus dans une entente conclue par cette dernière ; **CONSIDÉRANT** que Monsieur le directeur nous propose des modalités de mise en œuvre du programme de services particuliers de *soutien linguistique* ;

	CONSIDÉRANT que le personnel a été consulté pour l'élaboration de ce programme particulier ; **CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement voit dans ce service, une réponse adéquate aux besoins de certains des élèves de l'école ;
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Bélanger, il est résolu à l'unanimité :
	D'APPROUVER la mise en place du programme proposé le directeur pour l'année scolaire 2017-2018 ;
15	**Activités intégrées**
CÉ20171024-12	**CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement de l'école Saint-Louis, le mandat d'approuver la programmation des activités éducatives proposée par Monsieur le directeur qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école ; **CONSIDÉRANT** que la proposition de Monsieur le directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) ; **CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1er par. de la Loi sur l'instruction publique (LIP), et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école ;
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Bernard, il est résolu à l'unanimité :
	D'APPROUVER la programmation des activités proposée par Monsieur le directeur, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante ; **D'ADOPTER** que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2017-2018 ; **D'INSÉRER** au budget de l'école les dépenses et les revenus générés par cette programmation.
16	**Rapport de la direction**
	M. Dubois explique aux membres que le conseil des commissaires a voté pour une demande d'agrandissement pour l'école Saint-Louis d'une valeur de 9,78 millions. L'ajout de 8 classes et d'un gymnase double a été demandé au Ministère.
	M. Dubois informe le conseil que dans le but de réviser le plan de lutte contre la violence et l'intimidation, nous ferons passer un questionnaire aux élèves de la 3^{e} à la 6^{e} année afin

	d'établir un portrait de la situation à l'école Saint-Louis. Ces données seront analysées par la psychoéducatrice et le TES de l'école.
17	**Rapport de l'OPP**
	Les membres de l'OPP ont apporté leur aide aux photographes pour les photos scolaires le 12 et le 13 octobre dernier. Tout s'est très bien déroulé. De plus, les coprésidentes de l'OPP sont venues à l'école compter l'argent pour la campagne de financement « Recettes en pot ». La campagne s'achève le 27 octobre et va bon train.
18	**Rapport du représentant du Comité régional des parents de l'ouest**
	Mme Bélanger a assisté au dernier CRPRO. Elle a fait mention des élections des comités de parents. Elle a également expliqué les divers changements au niveau des lieux des différentes rencontres dans l'année, notamment à l'école Des Sources et à l'école Lévis-Sauvé. Elle a également mentionné qu'à chaque fin de rencontre, une quinzaine de minutes étaient dédiées aux bons coups des élèves. Elle a donné l'exemple d'une corvée de nettoyage qui a été réalisée cet automne à l'école Jonathan-Wilson en collaboration avec l'école et la communauté. Elle a également reçu une invitation à une conférence pour les parents sur les plans d'intervention le 8 novembre prochain.
19	**Rapport de la technicienne du service de garde**
	Mme Cann informe le conseil d'établissement que les élèves inscrits au service de garde lors de la journée pédagogique du 1er novembre iront au Musée canadien de l'histoire et des sciences et technologie à Gatineau. Il y aura également une autre journée pédagogique le 17 novembre où les élèves inscrits à cette journée iront à l'Exotarium. Mme Cann informe également le conseil que le diner pizza prévu au moins d'octobre aura lieu ce jeudi 26 octobre et vendredi 27 octobre. Ce diner pizza permet d'amasser entre 700 $ et 750 $ pour l'école.
20	**Correspondance**
	M. Blanchard fait part aux membres du conseil d'une offre de formation pour comprendre le rôle des membres du conseil d'établissement dédié à tous les membres du conseil. Deux dates sont proposées, c'est-à-dire le 13 ou le 15 novembre 2018 de 18 h à 21 h.
21	**Questions diverses**
	Il n'y a aucune question diverse.
22	**Prochaine séance**
	La prochaine séance aura lieu le 28 novembre prochain.

23	Levée de l'assemblée
CÉ20171024-13	**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé à 21 h 04 ;
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Cann, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée de la séance ordinaire.

Michel Blanchard, président du CÉ

Marc Dubois, directeur

BILAN

Toutes les compétences disciplinaires font l'objet d'évaluation

À l'éducation préscolaire, le libellé des compétences non-disciplinaires n'apparaît pas dans le bulletin, ni dans le bilan des apprentissages.

PRÉSCOLAIRE

A Développe très bien la compétence
B Développe bien la compétence
C Développe la compétence
D Développe la compétence avec une aide constante
E Éprouve des difficultés dans le développement

PRIMAIRE

Notes ciblées :

A+	100%	Développe très bien la compétence
A	95%	
A-	90%	
B+	85%	Développe bien la compétence
B	80%	
B	75%	
C+	70%	Développe minimalement la compétence
C	65%	
C-	60%	
D+	55%	Éprouve des difficultés dans le développement
D	50%	
D-	45%	
E+	40%	Ne répond aux attentes de fin de cycle
E	35%	
E-	30%	

BULLETIN

Équipe-niveau

Dès septembre, l'équipe-niveau précise ou élabore :

- La planification annuelle en intégrant les SAÉ
- Ses intentions pédagogiques
- Les critères d'évaluation des compétences ciblées par niveau
- Les outils d'évaluation utilisés par niveau (ex. : grilles communes d'évaluation)

Bien que l'évaluation soit une responsabilité partagée, le jugement final est la responsabilité de l'enseignant et est basé sur le jugement professionnel de ce dernier.

Une fois par étape, minimalement, l'équipe-niveau assure le suivi de la planification.

L'équipe-niveau s'entend sur :

- L'interprétation des critères d'évaluation
- Les attentes de fin de cycle (précisions sur les indices observables, manifestations, barèmes, seuils de réussite)

Précisions

Le jugement de fin de cycle se fait à l'aide des mêmes références pour tous les élèves en conformité avec les règles de passage d'un cycle à l'autre

À la fin du cycle, l'enseignant utilise les mêmes référentiels pour les élèves au régulier avec un bulletin standard

À chaque étape, des activités pédagogiques différenciées sont posées pour soutenir et enrichir la progression de l'élève dans ses apprentissages (ex. : décloisonnement, ateliers, groupes de besoin, groupes d'enrichissement, …)

« L'élève doit toujours savoir sur quoi il est évalué. »

ÉCOLE SAINT-LOUIS

AIDE-MÉMOIRE

2017-2018

Extrait des normes et modalités

2017-2018

Pour accéder au cycle supérieur, l'élève doit obligatoirement réussir les compétences en mathématique, lecture et écriture. Dans tous les cas où le prolongement de cycle (et de niveau) est considéré, la situation est analysée par l'équipe-école et la direction. La décision finale est prise par la direction dans le meilleur intérêt de l'élève en tenant compte de son âge, de sa maturité, de son développement, de ses difficultés, etc.

Documents importants:

- Le programme de formation
- La progression des apprentissages
- Les critères d'évaluation
- Les attentes de fin de cycle
- Les savoirs essentiels
- Le projet éducatif
- Le plan de réussite
- Les grilles communes d'évaluation élaborées en équipe niveau
- Les cadres d'évaluation

SUIVIS

Les moyens de communication autres que les bulletins, le bilan et la communication écrite du mois d'octobre, peuvent être variés.

L'enseignant doit garder et consigner des traces de ses différentes communications (Annexe 1/Feuille Suivis*)

COMMUNICATIONS

En septembre, décembre, janvier, mars, avril et mai une communication est acheminée aux parents des élèves à risque ou en difficulté ou ceux dont le comportement n'est pas conforme au code de vie. (Annexe2/Formulaire de communication*)

BULLETIN

Les enseignants se réfèrent à la planification annuelle (par niveau) pour la répartition de l'évaluation des compétences disciplinaires selon les étapes.

communica-tions	Communication écrite	1e étape Bulletin	2e étape Bulletin	3e étape Bulletin
Durée de l'étape		29 août au 3 novembre	6 novembre au 16 février	19 février au 22 juin
Date limite pour l'entrée des résultats	Remise aux parents le 12 octobre	11 novembre	24 février	15 juin (27 juin élèves de 4e et 6e année)
Date de remise du bulletin		15 novembre	1er mars	22 juin

L'enseignant indique au moins une force et un défi et/ou inscrit un commentaire pour chaque élève à l'étape 2.

Les spécialistes indiquent au moins une force et un défi ou inscrivent un commentaire pour chaque élève en difficulté dans leur matière aux étapes 2 et 3.

La compétence non-disciplinaire ciblée par les membres de l'équipe-cycle fait l'objet d'une appréciation dans le bulletin au moins une fois par année.

Pour le 1er cycle, la compétence non-disciplinaire organiser son travail sera évaluée par les enseignant(e)s à l'étape 1.

Pour le 2e cycle, la compétence non-disciplinaire organiser son travail sera évaluée par les enseignants à la 3e étape pour les élèves de la 3e année et à la 1e étape pour les élèves de la 4e année.

Pour le 3e cycle, la compétence non-disciplinaire organiser son travail sera évaluée par les enseignant(e)s à la 1er étape.

Pour les classes d'accueil, la compétence non-disciplinaire savoir communiquer sera évaluée par les enseignant(e)s à la 3e étape.

Pour chaque bulletin, l'enseignant utilise les notes ciblées.

L'enseignant du préscolaire, aux bulletins 1 et 2, pose un jugement sur l'état de développement des compétences. Au bulletin 3, l'enseignant pose un jugement sur le niveau de développement atteint.

BARÈME D'ÉVALUATION AU BULLETIN

PRÉSCOLAIRE

A	Développe très bien la compétence
B	Développe bien la compétence
C	Développe la compétence
D	Développe la compétence avec une aide constante
E	Éprouve des difficultés dans le développement

PRIMAIRE

Notes ciblées

A+	100%	Développe très bien la compétence
A	95%	
A-	90%	
B+	85%	Développe bien la compétence
B	80%	
B	75%	
C+	70%	Développe minimalement la compétence
C	65%	
C-	60%	
D+	55%	Éprouve des difficultés dans le développement
D	50%	
D-	45%	
E+	40%	Ne répond aux attentes de fin de cycle
E	35%	
E-	30%	

ÉCOLE
SAINT-LOUIS

Programme particulier d'aide individualisée

Mesure 15021

Montant reçu : 8 040$ (2016-2017 : 9 440 $)

Aide à la lecture (1re année et 2e année)
2 heures par semaine par groupe
2 à 7 élèves ciblés

Aide à l'étude (2e à 6e année)
+/- 2 heures par semaine par groupe

Programme particulier de soutien linguistique

Priorisation du service aux élèves les plus jeunes et aux élèves intégrés

Montant reçu : inconnu $ (2016-2017 : 37 251$)

Mardi au jeudi (selon les besoins)

151, rue Winthrop, Pointe-Claire (Québec) H9R 3W8
Téléphone : (514) 855-4205 Télécopieur : (514) 695-3261 http://saintlouis.ecoleouest.com/

ÉCOLE
SAINT-LOUIS

Tableau récapitulatif du coût total des activités intégrées	
Niveau	**Coût total**
Préscolaire	95,50 $
101-102	73,25$
191-291	63,50 $
201-202	55,50 $
3e année	72,25 $
4e année	72,25 $
5e année	146,75 $
6e année	140,50 $
910	75,50 $
920	74,25 $
930	76,00 $
930 (7 finissants)	139,65 $

151, rue Winthrop, Pointe-Claire (Québec) H9R 3W8
Téléphone : (514) 855-4205 Télécopieur : (514) 695-3261 http://saintlouis.ecoleouest.com/

ÉCOLE
SAINT-LOUIS

Le 6 novembre 2017

Activités intégrées 2017-2018
Maternelle régulière et accueil

Chers parents,

Nous vous faisons parvenir les activités intégrées au programme scolaire de votre enfant pour l'année scolaire 2017-2018. Cette planification et ces coûts ont été approuvés par le Conseil d'établissement.

Dates	Description	Coût
27 mars 2018 PM	Activité unificatrice pour toute l'école Pièce de théâtre « Bros » Salle Pauline-Julien	15,00 $
21 novembre 2017	Atelier en classe Prof Dino	7,00$
3 groupes : 11 et 18 janvier, 1, 8, 15, 22 février, 15, 22 et 29 mars et 5 avril 2018 1 groupe : 12, 19 et 26 janvier, 2, 9, 16 et 23 février, 16, 23 mars et 6 avril 2018	10 ateliers de théâtre animés par Stéphanie Vecchio	46,00 $
25 mai 2018 1er, 6,15 et 20 juin 2018	Cours de natation Piscine Dollard-des-Ormeaux	27,50$
Juin 2018	Atelier donné par le SPVM Sécurité à vélo	Gratuit

Total : 95,50 $

— — — — — — — — — ✂ —

COUPON-RÉPONSE
Activités intégrées 2017-2018 – ***Maternelle régulière et accueil***
À retourner avec le paiement avant le 24 novembre 2017

Nom de mon enfant : _____ Groupe : _____

☐ J'accepte que mon enfant participe à toutes ces activités. Ci-joint un chèque à l'ordre de *l'École Saint-Louis*. S'il vous plaît, inscrire le nom de votre enfant et son groupe repère au dos du chèque et le joindre au talon de l'état de compte. Un chèque par enfant serait apprécié. Merci!

Signature d'un parent : _____ Date : _____

151, rue Winthrop, Pointe-Claire (Québec) H9R 3W8
Téléphone : (514) 855-4205 Télécopieur : (514) 695-3261 http://ecolecsmb.com/saintlouis

ÉCOLE
SAINT-LOUIS

Le 6 novembre 2017

Activités intégrées 2017-2018
101-102

Chers parents,

Nous vous faisons parvenir les activités intégrées au programme scolaire de votre enfant pour l'année scolaire 2017-2018. Cette planification et ces coûts ont été approuvés par le Conseil d'établissement.

Dates	Description	Coût
27 mars 2018 AM 8h à 11h	Activité unificatrice de l'école Pièce de théâtre « Bros » Salle Pauline-Julien	15,00 $
26 octobre	Atelier en classe sur les créatures de la nuit Chauve-souris et cie Zoo de Granby	8,00 $
12 décembre 2017	Atelier en classe par *Nous les arts* Le photophore de Noël Les ateliers des lutins	10,00$
12, 19, 26 janvier/ 2, 9, 16, 23 février/ 16 mars 2018	Ateliers d'arts dramatiques en classe avec Mme Stéphanie Vecchio	35,25 $
Avril 2018	Papillons sciences	5,00 $
	Total :	**73,25 $**

– – – – – – – – – – ✂ –

COUPON-RÉPONSE
Activités intégrées 2017-2018 – ***1re année***
À retourner avec le paiement avant le 24 novembre 2017

Nom de mon enfant : _____ Groupe : _____

☐ J'accepte que mon enfant participe à toutes ces activités. Ci-joint un chèque à l'ordre de *l'École Saint-Louis*.

S'il vous plaît, inscrire le nom de votre enfant et son groupe repère au dos du chèque et le joindre au talon de l'état de compte. Un chèque par enfant serait apprécié. Merci!

Signature d'un parent : _____ Date : _____

151, rue Winthrop, Pointe-Claire (Québec) H9R 3W8
Téléphone : (514) 855-4205 Télécopieur : (514) 695-3261 http://ecolecsmb.com/saintlouis

ÉCOLE
SAINT-LOUIS

Le 6 novembre 2017

Activités intégrées 2017-2018
191-291

Chers parents,

Nous vous faisons parvenir les activités intégrées au programme scolaire de votre enfant pour l'année scolaire 2017-2018. Cette planification et ces coûts ont été approuvés par le Conseil d'établissement.

Dates	Description	Coût
27 mars 2018 AM 8h à 11h	Activité unificatrice de l'école Pièce de théâtre « Bros » Salle Pauline Julien	15,00 $
4 octobre au 14 décembre 2017	Ateliers d'art dramatique Commedia dell'arte Culture à l'école	Gratuit
26 octobre 2017	Atelier en classe sur les créatures de la nuit Chauve-souris et cie Zoo de Granby	8,00$
30 octobre 2017	Atelier en classe par *Nous les arts* Boo !!! L'atelier des fantômes Trouille et citrouilles	8,00 $
19 décembre 2017 9h 13h30	Sortie au Musée Mc Cord Les contes sens dessus dessous	12 $
20 février 2018	Atelier en classe de Prof Dino La glace sèche	7,05 $
10 avril 2018	Atelier en classe sur les oiseaux de proie Chouette à voir!	6,45 $
12 juin 2018	Atelier en classe de Prof Dino Mini-spectacle	7,00 $
	TOTAL :	**63,50 $**

— —

COUPON-RÉPONSE
Activités intégrées 2017-2018 – ***2e année***
À retourner avec le paiement avant le 24 novembre 2017

Nom de mon enfant : _____ Groupe : _____

☐ J'accepte que mon enfant participe à toutes ces activités. Ci-joint un chèque à l'ordre de *l'École Saint-Louis*. S'il vous plaît, inscrire le nom de votre enfant et son groupe repère au dos du chèque et le joindre au talon de l'état de compte. Un chèque par enfant serait apprécié. Merci!

Signature d'un parent : _____ Date : _____

151, rue Winthrop, Pointe-Claire (Québec) H9R 3W8
Téléphone : (514) 855-4205 Télécopieur : (514) 695-3261 http://ecolecsmb.com/saintlouis

ÉCOLE
SAINT-LOUIS

Le 6 novembre 2017

Activités intégrées 2017-2018
201-202

Chers parents,

Nous vous faisons parvenir les activités intégrées au programme scolaire de votre enfant pour l'année scolaire 2017-2018. Cette planification et ces coûts ont été approuvés par le Conseil d'établissement.

Dates	Description	Coût
27 mars 2018 AM 8h à 11h	Activité unificatrice de l'école Pièce de théâtre « Bros » Salle Pauline Julien	15,00 $
4 octobre au 14 décembre 2017	Ateliers d'art dramatique Commedia dell'arte Culture à l'école	Gratuit
30 octobre 2017	Atelier en classe par *Nous les arts* Boo !!! L'atelier des fantômes Trouille et citrouilles	8,00 $
19 décembre 2017 9h 13h30	Sortie au Musée Mc Cord Les contes sens dessus dessous	12 $
20 février 2018	Atelier en classe de Prof Dino La glace sèche	7,05 $
10 avril 2018	Atelier en classe sur les oiseaux de proie Chouette à voir!	6,45 $
12 juin 2018	Atelier en classe de Prof Dino Mini-spectacle	7,00 $
	TOTAL :	**55,50 $**

COUPON-RÉPONSE
Activités intégrées 2017-2018 – ***2e année***
<u>À retourner avec le paiement avant le 24 novembre 2017</u>

Nom de mon enfant : _____ Groupe : _____

☐ J'accepte que mon enfant participe à toutes ces activités. Ci-joint un chèque à l'ordre de *l'École Saint-Louis*. S'il vous plaît, inscrire le nom de votre enfant et son groupe repère au dos du chèque et le joindre au talon de l'état de compte. Un chèque par enfant serait apprécié. Merci!

Signature d'un parent : _____ Date : _____

151, rue Winthrop, Pointe-Claire (Québec) H9R 3W8
Téléphone : (514) 855-4205 Télécopieur : (514) 695-3261 http://ecolecsmb.com/saintlouis

ÉCOLE
SAINT-LOUIS

Le 6 novembre 2017

Activités intégrées 2017-2018
3e année

Chers parents,

Nous vous faisons parvenir les activités intégrées au programme scolaire de votre enfant pour l'année scolaire 2017-2018. Cette planification et ces coûts ont été approuvés par le Conseil d'établissement.

Dates	Description	Coût
27 mars 8h à 11h	Activité unificatrice de l'école Pièce de théâtre « Bros » Salle Pauline-Julien	15,00 $
26 octobre 2017	Atelier en classe Les mots s'animent	6,50$
30 novembre 2017	Atelier en classe par *Nous les arts* Les ateliers des lutins	10,00 $
15 janvier 2018 8h à 14h	Sortie Guêpe La vie du trappeur Parc-Nature du Bois-de- Liesse	16,00$
26 ou 27 février 2018	Atelier sur les réactions chimiques Neurones atomiques	9,50$
28 mai 2018 8 h à 15 h	Journée de plein air Cap St-Jacques	15,25 $
	Total :	**72,25 $**

✂

COUPON-RÉPONSE

Activités intégrées 2017-2018 – ***3e année***

À retourner avec le paiement au plus tard le 24 novembre 2017

Nom de mon enfant : _____ Groupe : _____

☐ J'accepte que mon enfant participe à toutes ces activités. Ci-joint un chèque à l'ordre de *l'École Saint-Louis*. S'il vous plaît, inscrire le nom de votre enfant et son groupe repère au dos du chèque et le joindre au talon de l'état de compte. Un chèque par enfant serait apprécié. Merci!

Signature d'un parent : _____ Date : _____

151, rue Winthrop, Pointe-Claire (Québec) H9R 3W8
Téléphone : (514) 855-4205 Télécopieur : (514) 695-3261 http://ecolecsmb.com/saintlouis

ÉCOLE
SAINT-LOUIS

Le 6 novembre 2017

Activités intégrées 2017-2018
4e année

Chers parents,

Nous vous faisons parvenir les activités intégrées au programme scolaire de votre enfant pour l'année scolaire 2017-2018. Cette planification et ces coûts ont été approuvés par le Conseil d'établissement.

Dates	Description	Coût
27 mars AM 8h à 11h	Activité unificatrice de l'école Pièce de théâtre « Bros » Salle Pauline Julien	15,00 $
26 octobre 2017	Atelier en classe Les mots s'animent	6,50$
30 novembre 2017	Atelier en classe par *Nous les arts* Les ateliers des lutins	10,00 $
15 janvier 2018 8h à 14h	Sortie Guêpe La vie du trappeur Parc-Nature du Bois-de- Liesse	16,00 $
26 ou 27 février 2018	Atelier sur les réactions chimiques Neurones atomiques	9,50$
28 mai 2018 8 h à 15 h	Journée de plein air Cap St-Jacques	15,25 $
	Total :	**72,25 $**

— — — — — — — — — ✂ —

COUPON-RÉPONSE
Activités intégrées 2017-2018 – ***4e année***
À retourner avec le paiement avant le 24 novembre 2017

Nom de mon enfant : _____ Groupe : _____

☐ J'accepte que mon enfant participe à toutes ces activités. Ci-joint un chèque à l'ordre de *l'École Saint-Louis*.

S'il vous plaît, inscrire le nom de votre enfant et son groupe repère au dos du chèque et le joindre au talon de l'état de compte. Un chèque par enfant serait apprécié. Merci!

Signature d'un parent : _____ Date : _____

151, rue Winthrop, Pointe-Claire (Québec) H9R 3W8
Téléphone : (514) 855-4205 Télécopieur : (514) 695-3261 http://ecolecsmb.com/saintlouis

ÉCOLE
SAINT-LOUIS

Le 6 novembre 2017

Activités intégrées 2017-2018
5e année

Chers parents,

Nous vous faisons parvenir les activités intégrées au programme scolaire de votre enfant pour l'année scolaire 2017-2018. Cette planification et ces coûts ont été approuvés par le Conseil d'établissement.

Dates	Description	Coût
27 octobre 2018 AM 8h à 11h	Activité unificatrice de l'école Pièce de théâtre « Bros » Salle Pauline-Julien	15,00 $
26 octobre PM 12 h 45 à 15 h	Musée Stewart Hall et Visite du village Pointe-Claire	Gratuit
10 mai 2018 7 h à 22h	Journée à Québec	110,00 $
7 juin 2018 8 h à 15 h	Sortie au CEPSUM (Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal	21,75 $

Total : 146,75 $

— — — — — — — — — ✂ —

COUPON-RÉPONSE
Activités intégrées 2017-2018 – ***5e année***
À retourner avec le paiement avant le 24 novembre 2017

Nom de mon enfant : _____ Groupe : _____

☐ J'accepte que mon enfant participe à toutes ces activités. Ci-joint un chèque à l'ordre de *l'École Saint-Louis*. S'il vous plaît, inscrire le nom de votre enfant et son groupe repère au dos du chèque et le joindre au talon de l'état de compte. Un chèque par enfant serait apprécié. Merci!

Signature d'un parent : _____ Date : _____

151, rue Winthrop, Pointe-Claire (Québec) H9R 3W8
Téléphone : (514) 855-4205 Télécopieur : (514) 695-3261 http://ecolecsmb.com/saintlouis

ÉCOLE
SAINT-LOUIS

Le 6 novembre 2017

Activités intégrées 2017-2018
6e année

Chers parents,

Nous vous faisons parvenir les activités intégrées au programme scolaire de votre enfant pour l'année scolaire 2017-2018. Cette planification et ces coûts ont été approuvés par le Conseil d'établissement.

Dates	Description	Coût
27 mars 2018 AM 8h à 11h	Activité unificatrice de l'école Pièce de théâtre « Bros » Salle Pauline-Julien	15,00 $
601 : 13 avril 2018 602 : 2 novembre 2017 603 : 22 mars 2018	Sortie au Centre de simulation des sciences et des technologies Mission spatiale	3,85$
Mercredis ou jeudis 4 octobre 2017 au 31 janvier 2018	Ateliers d'art dramatique à l'école Commedia dell'arte	58,00 $
Activités pour les finissants		
22 juin 2018 8 h à 14 h	Disco croisière et rallye	33,65 $
Juin 2018	Activités des finissants et chandail	30,00 $

Total : 140,50 $

— —

COUPON-RÉPONSE
Activités intégrées 2017-2018 – ***6e année***
<u>À retourner à l'école avec le paiement avant le 24 novembre 2017</u>

Nom de mon enfant : _____ Groupe : _____

☐ J'accepte que mon enfant participe à toutes ces activités. Ci-joint un chèque à l'ordre de *l'École Saint-Louis*.

S'il vous plaît, inscrire le nom de votre enfant et son groupe repère au dos du chèque et le joindre au talon de l'état de compte. Un chèque par enfant serait apprécié. Merci!

Signature d'un parent : _____ Date : _____

151, rue Winthrop, Pointe-Claire (Québec) H9R 3W8
Téléphone : (514) 855-4205 Télécopieur : (514) 695-3261 http://ecolecsmb.com/saintlouis

ÉCOLE
SAINT-LOUIS

Le 6 novembre 2017

Activités intégrées 2017-2018
Accueil – Groupe 910

Chers parents,

Nous vous faisons parvenir les activités intégrées au programme scolaire de votre enfant pour l'année scolaire 2017-2018. Cette planification et ces coûts ont été approuvés par le Conseil d'établissement.

Dates	Description	Coût
27 mars 2018 AM 8h à 11h	Activité unificatrice Pièce de théâtre « Bros » Salle Pauline-Julien	15,00 $
11 décembre 2017	Atelier en classe sur les mascottes Dessins 3D Sylvain Blouin	12,00 $
17 janvier 2018	Atelier en classe par Guêpe Passeport sciences	6,50 $
Printemps 2018	6 ateliers de théâtre animés par Stéphanie Vecchio	35,00 $
12 juin 2018	Atelier en classe de Prof Dino Mini-spectacle	7,00 $
	Total :	**75.50 $**

— — — — — — — — — — ✂ —

COUPON-RÉPONSE
Activités intégrées 2017-2018 – ***Accueil – Groupe 920***
À retourner à l'école avec le paiement avant le 24 novembre 2017

Nom de mon enfant : _____ Groupe : _____

☐ J'accepte que mon enfant participe à toutes ces activités. Ci-joint un chèque à l'ordre de *l'École Saint-Louis*. S'il vous plaît, inscrire le nom de votre enfant et son groupe repère au dos du chèque et le joindre au talon de l'état de compte. Un chèque par enfant serait apprécié. Merci!

Signature d'un parent : _____ Date : _____

151, rue Winthrop, Pointe-Claire (Québec) H9R 3W8
Téléphone : (514) 855-4205 Télécopieur : (514) 695-3261 http://ecolecsmb.com/saintlouis

ÉCOLE
SAINT-LOUIS

Le 6 novembre 2017

Activités intégrées 2017-2018
Accueil – Groupe 920

Chers parents,

Nous vous faisons parvenir les activités intégrées au programme scolaire de votre enfant pour l'année scolaire 2017-2018. Cette planification et ces coûts ont été approuvés par le Conseil d'établissement.

Dates	Description	Coût
27 mars 2018 8h à 11h	Activité unificatrice Pièce de théâtre « Bros » Salle Pauline-Julien	15,00 $
26 octobre 2017	Atelier en classe Les mots s'animent	6,50 $
30 novembre 2017	Atelier en classe par *Nous les arts* Les ateliers des lutins	10,00 $
11 décembre 2017	Atelier en classe sur les mascottes Dessins 3D Sylvain Blouin	12,00 $
17 janvier 2018	Atelier en classe par Guêpe Passeport sciences	6,50 $
26 ou 27 février 2018	Atelier en classe sur les réactions chimiques Neurones atomiques	9,50$
28 mai 2018 8 h à 15 h	Journée plein air Cap St-Jacques	15,25 $
	Total :	**74.25 $**

— — — — — — — — — ✂ —

COUPON-RÉPONSE
Activités intégrées 2017-2018 – ***Accueil – Groupe 920***
À retourner à l'école avec le paiement avant le 21 novembre 2017

Nom de mon enfant : _____ Groupe : _____

☐ J'accepte que mon enfant participe à toutes ces activités. Ci-joint un chèque à l'ordre de *l'École Saint-Louis*. S'il vous plaît, inscrire le nom de votre enfant et son groupe repère au dos du chèque et le joindre au talon de l'état de compte. Un chèque par enfant serait apprécié. Merci!

Signature d'un parent : _____ Date : _____

151, rue Winthrop, Pointe-Claire (Québec) H9R 3W8
Téléphone : (514) 855-4205 Télécopieur : (514) 695-3261 http://ecolecsmb.com/saintlouis

ÉCOLE
SAINT-LOUIS

Le 6 novembre 2017

Activités intégrées 2017-2018
Accueil – Groupe 930

Chers parents,

Nous vous faisons parvenir les activités intégrées au programme scolaire de votre enfant pour l'année scolaire 2017-2018. Cette planification et ces coûts ont été approuvés par le Conseil d'établissement.

Dates	Description	Coût
27 mars AM 8h à 11h	Activité unificatrice pour toute l'école Pièce de théâtre « Bros » Salle Pauline-Julien	15,00 $
26 octobre 2017	Atelier en classe Les mots s'animent	6,50 $
11 décembre 2017	Atelier en classe sur les mascottes Dessins 3D Sylvain Blouin	12,00 $
30 janvier 2018	Atelier en classe sur la robotique Neurones atomiques	21,30 $
17 janvier 2018	Atelier en classe par Guêpe Passeport sciences	6,50 $
7 mai 2018	Atelier en classe avec l'auteur Robert Blake Contes philosophiques	14,70 $
	Total :	**76,00 $**

✂

COUPON-RÉPONSE
Activités intégrées 2017-2018 – ***Accueil – Groupe 930***
À retourner à l'école avec le paiement avant le 24 novembre 2017

Nom de mon enfant : _____ Groupe : _____

☐ J'accepte que mon enfant participe à toutes ces activités. Ci-joint un chèque à l'ordre de *l'École Saint-Louis*. S'il vous plaît, inscrire le nom de votre enfant et son groupe repère au dos du chèque et le joindre au talon de l'état de compte. Un chèque par enfant serait apprécié. Merci!

Signature d'un parent : _____ Date : _____

151, rue Winthrop, Pointe-Claire (Québec) H9R 3W8
Téléphone : (514) 855-4205 Télécopieur : (514) 695-3261 http://ecolecsmb.com/saintlouis

ÉCOLE SAINT-LOUIS

Le 6 novembre 2017

Activités intégrées 2017-2018
Accueil – Groupe 930 (Finissants)

Chers parents,

Nous vous faisons parvenir les activités intégrées au programme scolaire de votre enfant pour l'année scolaire 2017-2018. Cette planification et ces coûts ont été approuvés par le Conseil d'établissement.

Dates	Description	Coût
27 mars AM 8h à 11h	Activité unificatrice pour toute l'école Pièce de théâtre « Bros » Salle Pauline-Julien	15,00 $
26 octobre 2017	Atelier en classe Les mots s'animent	6,50 $
11 décembre 2017	Atelier en classe sur les mascottes Dessins 3D Sylvain Blouin	12,00 $
30 janvier 2018	Atelier en classe sur la robotique Neurones atomiques	21,30 $
17 janvier 2018	Atelier en classe par Guêpe Passeport sciences	6,50 $
7 mai 2018	Atelier en classe avec l'auteur Robert Blake Contes philosophiques	14,70 $
Activités pour les finissants		
22 juin 2018 8 h à 14 h	Disco croisière et rallye	33,65 $
Juin 2018	Activités des finissants et chandail	30,00 $

Total : 139,65 $

COUPON-RÉPONSE
Activités intégrées 2017-2018 – ***Accueil – Groupe 930***
À retourner à l'école avec le paiement avant le 24 novembre 2017

Nom de mon enfant : ______________________________ Groupe : __________

☐ J'accepte que mon enfant participe à toutes ces activités. Ci-joint un chèque à l'ordre de *l'École Saint-Louis*. S'il vous plaît, inscrire le nom de votre enfant et son groupe repère au dos du chèque et le joindre au talon de l'état de compte. Un chèque par enfant serait apprécié. Merci!

Signature d'un parent : ______________________ Date : ______________

151, rue Winthrop, Pointe-Claire (Québec) H9R 3W8
Téléphone : (514) 855-4205 Télécopieur : (514) 695-3261 http://ecolecsmb.com/saintlouis

COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS